



## INSTRUCTIONS DE COURSE

### **TOUR Ile d'ARZ**

**Société des Régates de Vannes (AO)**

**Grade 5 A**

**Dimanche 14 Juillet 2024**

**ARRADON**

**CANAL VHF 11**

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### **1. REGLES**

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »
- 1.4 l'avis de course et ses annexes

#### **2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du 14 juillet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau avant le départ de la course : le comité de course enverra alors le pavillon L sur le bateau comité et communiquera l'information par VHF ou à la voie.

#### **3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information en version électronique à l'adresse suivante **srvannes.fr**.

## ANNEXE ZONES DE COURSE

### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 il n'y aura pas de signaux à terre.

### 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe
14/07/24	Toutes

- 6.1.a **Briefing : Le Samedi soir précédant l'évènement à 19h00 au Club house de la SRV Allée des frères Cadoret, Conleau 56000 Vannes.**

Le numéro du parcours à effectuer sera présenté sur tableau à l'arrière du bateau comité préalablement au signal d'avertissement de la course.

- 6.1.b **Emargement départ sur l'eau** : - Au bateau comité (bien s'assurer de la prise en compte de son émargement par le bateau comité de **12h30 à 12h50** (soit fin 10 minutes avant le premier signal d'avertissement)

- Soit par VHF sur le **canal 11** (émargement) dans les **mêmes horaires que ci-dessus.**

- 6.2 L'heure prévue pour le **signal d'avertissement** de la première course chaque jour est **13 H.**

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

- 6.4 les autres départs seront donnés à proximité de l'arrivée de la course précédente.

- 6.5 Pas de signal d'avertissement après **16H.**

- 6.6 Emargement retour pointage sur l'arrivée de la dernière course du jour.

- 6.7 Remise des prix **18h30** au club house de la SRV 21 allée des frère Cadoret, Conleau 56000 Vannes.

### 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :  
Pavillon Guépard (logo Guépard) : Guépards  
Flamme Blanche: Dériveurs et Tradis.  
Flamme Rouge : Habitables Osiris  
Flamme Bleue : Multi 2000  
Flamme numérique n°2 : Quillards de sport  
Pavillon C1 : Catamarans  
Flamme Jaune : Planches à voile  
Flamme Violette : Wing Foil

### 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course (Golfe du Morbihan) est défini en **annexe ZONES DE COURSE** (carte SHON n°7137-7107 navicert 246)

### 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement (5 minutes avant), le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du

parcours. Le numéro du parcours à suivre sera affiché sur une ardoise sur le tableau arrière du bateau comité avant le signal d'avertissement.

- 9.3 Parcours longue distance : il n'y aura pas de bouée de dégagement, le départ de la course se fera dans le sens du parcours.

#### 9.4 Pavillon jaune,

lors d'un parcours longue distance si le bateau comité envoie un pavillon jaune, cela signifie : « une ligne d'arrivée va bientôt être mouillée. Une fois la ligne franchie, attendez l'arrivée du dernier bateau en course. Une fois ce dernier bateau arrivé, un nouveau départ sera donné pour continuer le parcours tel que défini avant l'interruption ».

### 10. MARQUES

#### 10.1

Départ	Arrivée normale
BC et bouée Blanche	BC et Bouée Blanche

- 10.2 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en annexe parcours.

#### 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées sur la carte du SHON (article 8 zone de course). Il est recommandé de respecter le balisage, l'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques et balises du golfe et de la rivière d'Auray.

Il est conseillé aux concurrents de respecter le balisage latéral et cardinal qui jalonne le parcours.

#### 12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord** et **le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**. Elle sera située devant Arradon pour le premier départ.

- 12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

#### 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Il n'y aura pas de changement de bord

#### 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu** et **le côté parcours de la marque d'arrivée, bouée jaune ou marque de parcours**. (dans le sens du parcours)

Aux marques comportant un astérisque (\*) dans le parcours le comité peut effectuer un pointage officiel et le valider.

#### 15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

#### 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 il n'y a pas de temps cible.

## ANNEXE ZONES DE COURSE

### 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury sur le bateau Comité.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

### 18. CLASSEMENT

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Quand 1, 2 ou 3 courses ont été validées le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.  
Courses retirées  
Quand **quatre** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information sur [svannes.fr](http://svannes.fr), et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

### 19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* Un élargement (sortie et retour) sera mis en place  
**Emargement Départ** voir point 6.1.b des présentes IC. (sur l'eau)  
**Emargement Arrivée** le pointage sur la ligne d'arrivée de la dernière course du jour.
- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Utilisation du bout-dehors :  
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

### CANAL VHF 11.

### 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

### 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

### 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon SRV.

## **23. ACCOMPAGNATEURS**

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés le pavillon SRV.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

- Une VHF

- Un couteau

- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## **24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

## **25. EMBLEMES**

*[Sans objet.]*

## **27. DECISION DE COURIR**

*La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).*

## **27. PRIX**

Un classement dériveurs et tradis en temps compensé

Un classement Guépards en temps réel

Un classement catamarans en temps compensé

Un classement Osiris en temps compensé.

Un classement MULTI 2000 en temps compensé.

Un classement WING en temps compensé

Un classement WIND en temps compensé

Un classement Quillard en temps compensé

En outre toute classe de plus de 10 bateaux identiques aura un classement par extraction

Les prix seront distribués comme suit : Au premier de chaque classe seront récompensés lors de la remise des prix, présence d'au moins un membre de l'équipage indispensable pour récupérer les lots,

## ANNEXE ZONES DE COURSE

la remise des prix s'effectuera à partir de 18h30 au club house de la SRV 21 allée des frères Cadoret 56000 VANNES

### Information complémentaires

#### Le canal VHF 11.

***Coefficient de marée 45 le matin 42 l'après-midi  
Basse mer 07h02 Pleine mer 13h12***

***Les pavillons suivants, cité dans les IC pourront être utilisés lors de cette épreuve :***

***Pavillon L : Venez à portée de voix ou suivez ce bateau.***

***Pavillon R : Parcours inversé.***

***Pavillon O : Rejoindre directement la ligne d'arrivée.***

***Pavillons Aperçu sur S : Arrêt de la course, le dernier pointage officiel faisant office d'arrivée.***

#### ***Pour plus d'informations:***

Courriel : [srvinscription@gmail.com](mailto:srvinscription@gmail.com)

Christine MORVAN: 06 80 63 77 05

Claudine GALEY: 06 19 99 59 76

#### **Arbitres désignés :**

Président du Comité de course : Philippe Paquier

*Jury: CRA*

*Commissaire aux resultants: Chritine Morvan.*

---

## **ANNEXE PARCOURS**

**Pour tous les parcours ci-dessous, il est interdit de naviguer sur les parcs à huitres.**

**Pour tous les parcours ci-dessous, les marques suivies de (\*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours.**

**En cas de réduction de parcours le bateau comité placé à la marque pourra arborer le pavillon S, signifiant qu'il procède à l'arrivée.**

**En cas de réduction de parcours le bateau comité placé à la marque pourra arborer le pavillon O, signifiant rejoindre directement la ligne d'arrivée.**

**Bien prendre en compte l'usage possible du pavillon jaune (règle 9.4 des IC)**

**Il est donc fortement recommandé de passer à proximité des marques de parcours (\*) et d'observer si un bateau comité arborant les pavillons S, Jaune ou O est mouillé aux alentours, car il constitue une porte avec la marque, obligatoire à franchir.**

**Si seules des séries sont concernées par les pavillons S et O, les pavillons des flottes concernées seront envoyés.**

**Les séries non concernées continueront normalement leur parcours.**

### ***PARCOURS N° 1 : Tour de l'île d'ARZ par le Nord***

*Ligne de départ : (Voir articles 10 et 12 des IC).  
Pas de bouée de dégagement.*

*Laisser à Tribord :*

*Ile d'Arz, perche verte Escobez et l'île de Lerne.*

***L'attention des concurrents est portée sur la faible profondeur au Nord Est de l'île d'Arz.***

***Le Comité signal qu'il convient d'arrondir très largement l'île de Lerne du fait de vasière débordante.***

\* Bouée cardinale Sud Drennec.

\* Bouée latérale verte Pirenn.

\* Bouée latérale Rouge Logoden.

Ligne d'arrivée : (Voir articles 10 et 14 des IC).

## ANNEXE ZONES DE COURSE

### **PARCOURS N° 2 : Tour de l'île d'ARZ par le Sud**

*Ligne de départ : (Voir articles 10 et 12 des IC).  
Pas de bouée de dégagement.*

*Laisser à Bâbord :*

- \* Bouée latérale verte Pirenn.
- \* Bouée cardinale Sud Drennec.

*Ile d'Arz, l'île de Lerne et perche verte Escobez.*

***L'attention des concurrents est portée sur la faible profondeur au Nord Est de l'île d'Arz.***

***Le Comité signal qu'il convient d'arrondir très largement l'île de Lerne du fait de vasière débordante.***

- \* Bouée cardinale Ouest Boëdic.

*Ligne d'arrivée : (Voir articles 10 et 14 des IC).*

### **PARCOURS N° 3 :**

*Ligne de départ : (Voir articles 10 et 12 des IC).  
Pas de bouée de dégagement.*

*Laisser à Tribord :*

- \* Bouée cardinale Ouest Boëdic.
- \* Bouée latérale verte Pirenn.
- \* Bouée latérale Rouge Logoden.

*Ligne d'arrivée : (Voir articles 10 et 14 des IC).*

### **PARCOURS N° 4 :**

*Ligne de départ : (Voir articles 10 et 12 des IC).  
Pas de bouée de dégagement.*

*\*Bouée latérale Rouge Roche Colas à laisser à Tribord.  
Tourelle et ile de l'œuf à laisser à Bâbord.*

*\*Bouée latérale Rouge Roche Colas à laisser à Bâbord*

*\*Bouée latérale Verte Pirenn à laisser à Tribord.  
iles Logoden à laisser Bâbord*

*Ligne d'arrivée : (Voir articles 10 et 14 des IC).*